

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'INTÉGRER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLE À L'ACTIVITÉ MINIÈRE.

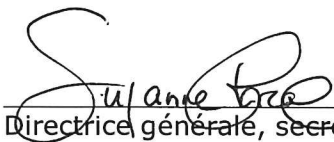
Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 436-20, modifiant le règlement no. 314-08 intitulé plan d'urbanisme, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière.

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 2 mars 2020.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **jeudi, le 6 août 2020 à 19 :00** au lieu habituel des séances du conseil, soit au 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge. Au cours de la séance publique, sera expliqué le projet de règlement et seront entendues les personnes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Stanbridge, ce 15 juillet 2020.



Directrice générale, secrétaire-trésorière, greffière